



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### statistiques

Question écrite n° 118365

#### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le nombre d'automobilistes contrôlés sans permis de conduire valable qui est en nette accentuation. Cette tendance laisse penser que la conduite sauvage devient un triste phénomène de société. Le nombre de conducteurs roulant sans permis en France est estimé à un peu moins de 300 000, selon un travail d'évaluation mené par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre exact de personnes qui circulent en toute illégalité sur les routes de France.

#### Texte de la réponse

L'évaluation de l'effectif des conducteurs circulant en défaut de permis n'est pas chose aisée, s'agissant d'infractions lourdement sanctionnées, donc de pratiques dissimulées. On ne peut l'approcher qu'indirectement. S'agissant des infractions relevées par les forces de l'ordre, ont été constatés en 2010 101 092 délits liés au défaut de permis de conduire (conduite sans permis ou conduite malgré suspension, refus de restituer son permis malgré notification de retrait, etc.), en diminution de 6 % par rapport aux 107 048 délits de ce type relevés en 2009. Mais ces données brutes sur les infractions constatées ne donnent pas la mesure du phénomène de conduite en défaut de permis dans la circulation. En effet ces résultats évoluent d'abord avec l'intensité et le ciblage des contrôles effectués. L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), placé auprès du Délégué à la sécurité et à la circulation routières, établit chaque année une estimation statistique de ce phénomène. Il se base, pour ce faire, sur la fréquence du défaut de permis chez les seuls conducteurs impliqués dans des accidents corporel mais présumés non responsables, qui permet par extrapolation d'estimer la prévalence du défaut de permis dans la circulation ambiante. Pour l'année 2010, on estime ainsi le nombre de conducteurs en défaut de permis à 450 000, parmi les 37,5 millions de conducteurs français circulant régulièrement ou occasionnellement (soit 1,2%). Ils se répartissent en trois catégories : 92250 conducteurs qui ont perdu leur permis, 315 000 conducteurs qui n'ont jamais obtenu de permis et 42 750 qui ne détiennent qu'un permis non valable pour la catégorie de véhicule qu'ils conduisent.

#### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118365

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 septembre 2011, page 10005

**Réponse publiée le** : 22 mai 2012, page 4106